

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 28, 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2015

2015 SG 10 Subvention (3 000 euros) à l'Association des Jeunes de Guadeloupe-AJEG- (97 Guadeloupe) pour organiser une manifestation à destination des étudiants intitulée « Campus Outre-Mer, 24 h pour réussir ».

**M. Bruno JULLIARD et Mme Marie-Christine LEMARDELEY,
rapporteurs.**

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 15 septembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'Association des Jeunes de Guadeloupe-AJEG- dont le siège social est situé 97 allée Vrai Moun Riflet, 97126 Deshaies ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission, et par Mme Marie-Christine LEMARDELEY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 3 000 euros est attribuée à l'Association des Jeunes de Guadeloupe-AJEG- pour l'organisation d'une manifestation à destination des étudiants intitulée « Campus Outre-Mer, 24 h pour réussir ».

Article 2 : La dépense correspondante d'un montant de 3 000 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2015 et suivants, chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, ligne VF01002, « Provision pour subventions de fonctionnement au titre des DOM-TOM », sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO